

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS
AMEN BANK

Siège Social : Avenue Mohamed V, Tunis

 L'Amen Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2013.

(en 1000 DT)

Période	2ème trimestre 2013	2ème trimestre 2012	au 30 JUIN 2013	au 30 JUIN 2012	au 31 Décembre 2012 (chiffres certifiés)
1- Produits d'exploitation bancaires	123 414	102 062	239 428	194 102	401 840
• Intérêts	93 129	75 346	182 126	141 665	302 703
• Commissions en produits	14 266	13 706	27 647	26 039	51 469
• Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	11 714	6 574	18 441	13 135	26 654
• Revenus du portefeuille d'investissement	4 305	6 436	11 214	13 263	21 014
2- Charges d'exploitation bancaires	61 891	47 750	119 116	92 585	200 347
• Intérêts encourus	60 331	46 283	116 515	90 094	195 059
• Commissions encourues	1 560	1 467	2 601	2 491	5 288
• Autres charges					
3-Produit net bancaire	61 523	54 312	120 312	101 517	201 493
4- Autres produits d'exploitation	548	532	744	994	2 141
5- Charges opératoires	18 968	16 350	37 353	32 424	70 229
• Frais de personnel	15 276	13 116	30 412	26 211	55 627
• Charges générales d'exploitation	3 692	3 234	6 941	6 213	14 602
6- Structure du Portefeuille	-	-	889 038	622 784	789 737
• Portefeuille- titres commercial	-	-	374 002	220 564	290 711
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	515 036	402 220	499 026
7- Encours des crédits à la clientèle	-	-	5 410 294	4 693 688	4 959 713
8- Encours des dépôts	-	-	4 772 453	4 292 115	4 395 112
Dont:					
• Dépôts à vue	-	-	1 345 399	1 267 995	1 220 714
• Dépôts d'épargne	-	-	781 865	650 307	749 261
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	867 481	564 346	730 513
10- Capitaux propres (*)	-	-	545 064	428 273	469 779

(*) les capitaux propres sont publiés hors résultat de la période au 30/06/2013 et 30/06/2012 et après affectation du bénéfice au 31/12/2012

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS SAILLANTS

Le mois de juin 2013 a été marqué par la réalisation de l'augmentation du capital d'AMEN BANK qui est passé de 100 à 122,220 millions de dinars. Cette opération a permis l'accroissement des capitaux propres de 75,3 millions de dinars via l'entrée en capital, à hauteur de 10%, de la Société Financière Internationale (SFI) filiale de la banque mondiale.

Entre Décembre 2012 et Juin 2013.

Les crédits à la clientèle ont atteint 5 410,3 millions de dinars, soit une augmentation de 450,6 millions de dinars ou 9,1 %.

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont établis à 4 772,5 millions de dinars soit un accroissement de 377,3 millions de dinars ou 8,6%.

Les ressources longues provenant des emprunts et ressources spéciales ont atteint 867,5 millions de dinars enregistrant une progression de 137,0 millions de dinars ou 18,7% compte tenu des nouveaux tirages sur les lignes extérieures.

Durant le premier semestre de 2013 comparé à la même période de 2012

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 45,3 millions de dinars ou 23,4%.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 26,5 millions de dinars ou 28,7%.

Pour la même période, le Produit net Bancaire a atteint 120,3 millions de dinars contre 101,5 millions de dinars, soit une augmentation de 18,8 millions de dinars ou 18,5%.